



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

# Waltz

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 19 juin. — Dans la chambre des pairs, hier au soir, après plusieurs affaires de peu d'intérêt, les divers bills sur l'amélioration et consolidation des lois criminelles ont été lus pour la troisième fois, et ont passé.

A la chambre des communes, M. Canning a donné, le même soir, un exposé détaillé des vues des ministres au sujet des lois céréales qui ont été retirées. Pour prévenir autant que possible les maux qui probablement en résulteront l'année prochaine, il a annoncé qu'il soumettrait à la chambre une motion, si toutefois M. Western jugeait propre d'ajourner celle qu'il avait annoncée pour la révocation de la partie de l'acte de 1822, laquelle permet l'importation des grains étrangers, quand le prix du froment est de 70 schillings le quarter. Il s'est réservé en même temps le droit de soumettre sa proposition, comme amendement, à celle de M. Western, si celui-ci persistait à la faire, ce qui étant arrivé, M. Canning a indiqué avec énergie les divers maux qui s'ensuivraient tant pour l'intérêt agricole que pour le public en général, si les grains étrangers étaient exclus jusqu'à ce que les produits indigènes eussent atteint le prix énorme de 80 schillings.

Il a proposé, comme mesure provisoire, un amendement portant que toutes sortes de blé, grains, farine ou fleur de farine provenant d'une possession quelconque anglaise dans l'Amérique du nord ou ailleurs hors d'Europe (1) actuellement en magasin dans le royaume-uni, ou qui pourraient entrer dans un de ces ports avant le premier mai 1828, fussent admis à la consommation intérieure sur le pied des droits stipulés par le bill à présent en discussion dans la chambre des pairs.

Dans son discours le ministre a annoncé l'intention de favoriser pendant la session prochaine l'introduction d'un bill fondé sur les mêmes principes que celui qui vient d'éprouver un échec.

M. Huskisson a aussi pris la parole et a donné lecture de la correspondance qui a eu lieu entre lui et le duc de Wellington au sujet de l'amendement de celui-ci. Il résulte de ces lettres, que M. Huskisson n'a jamais approuvé la disposition que S. G. avait jugé à propos d'ajouter au bill en question. Lorsque la chambre est appelée aux voix, la motion de M. Western, basée sur l'acte de 1822, a été rejetée par une majorité imposante. En faveur de l'amendement de M. Canning, le nombre des votes était de 238 contre 52; majorité 186.

On sait maintenant qu'au pont sous la Tamise l'eau a été réduite à environ 9 pieds au-dessous de la clef de la voûte, laquelle est à 47 pieds au-dessous du niveau de la haute marée. D'après des notes exactes qu'on tient de la réduction des eaux, il paraît qu'elle diminue d'un pouce trois quarts par demi-heure à la haute marée, et de deux pouces à la basse marée. M. Brunel fils, a manqué éprouver un accident sérieux dimanche soir. Tandis qu'il examinait la maçonnerie dans une nacelle qu'on avait descendue dans la galerie, un mouvement subit imprimé à l'esquif par les conducteurs, fit perdre l'équilibre à M. Brunel qui tomba dans l'eau. Heureusement il est bon nageur, et il regagna bientôt la nacelle.

Nos journaux qui ont annoncé il y a quelques jours le mariage du duc de Saint-Albans, pair du royaume, avec Miss Coutts, veuve du banquier de ce nom, publient aujourd'hui quelques détails sur les nouveaux mariés.

Il y a entre les deux époux une différence d'âge de 28 ou 30 ans, et cette différence, il sera permis de le dire, est au préjudice de la duchesse : mais chacun a son goût. Les registres de la paroisse font connaître l'âge du duc; il est né en 1802, et a par conséquent aujourd'hui 25 ans : quant à l'âge de la dame on nous le laisse à deviner; mais pour nous guider dans cette recherche, nous avons quelques dates précieuses. Elle joua pour la première fois, sur le théâtre de Drury-Lane, le rôle de Lydia Languish, en janvier 1795, il y a maintenant 32 ans, et paraissait âgée de 20 ans. Sa mère, feue Mrs. Entwesle, épousa M. Entwesle, en 1782, à Bampton, dans le Cumberland, ainsi que l'indiquent les registres de cette paroisse; et, à cette époque, Henriette Mellon, âgée de 8 ou 9 ans environ, faisait partie d'une troupe de comédiens ambulans.

(1) Le Times en rendant compte de cette séance, se sert en cet endroit du terme général : grains étrangers.

Aubrey Beauclerc, duc de St.-Alban, est un descendant de la célèbre Nell-Gwyn, et de Charles II. En vertu d'une succession royale faite à ses ancêtres par ce monarque, les ducs de St.-Albans possèdent deux privilèges exercés exclusivement par eux et par les descendants légitimes de la famille royale; celui d'entrer, sans permission, en carrosse dans la cour du palais de Saint-James; 2<sup>o</sup>. celui de circuler en voiture dans la partie de Hyde-Park appelé *the Ring*.

### FRANCE.

Paris, le 20 juin. — Les orateurs entendus aujourd'hui à la chambre des pairs dans la discussion sur le budget, ont tous parlé en faveur du projet, excepté M. le duc de Choiseul.

La réponse du ministre de l'intérieur relativement au projet de rétablir la censure, a été évasive comme l'avait été l'année dernière celle que fit M. de Villèle à M. Casimir-Perrier. La même franchise a dicté sa réponse au sujet de la création de nouveaux pairs, c'est une prérogative de la couronne, elle en usera selon son bon plaisir.

Telles sont, s'il faut en croire les rapports les plus exacts, la substance des paroles rassurantes échappées à S. Exc., pour calmer les inquiétudes exprimées hier par un éloquent orateur et ressenties depuis quelques mois par toute la nation.

On lit ce qui suit dans la *Quotidienne* :

« Le comte de Celles, ambassadeur extraordinaire du roi des Pays-Bas près la cour de Rome, est incessamment attendu à Paris, de retour de sa mission et se rendant à Bruxelles. On assure que le but de son voyage est manqué, et que le concordat, sur lequel les catholiques belges avaient fondé leurs espérances, est ajourné.

— M. Stratford-Canning, ambassadeur anglais près la Porte-Ottomane, a passé le 14 par Carlsruhe, venant de Constantinople et se rendant à Londres.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 23 JUIN.

Le roi a fait la nomination suivante :

Général commandant du second grand commandement militaire, en remplacement du lieutenant général Cort Heyligers, qui a reçu sa démission honorable de ce commandement, le lieutenant-général baron Tindal, jusqu'à présent chargé de la surveillance immédiate des exercices, de l'instruction, de la discipline, de l'habillement et du régime de vie, ainsi que du mode des inspections des corps dans ce commandement, le renommé étant chargé à la place du dernier nommé, de la surveillance immédiate susdite.

— Une lettre particulière que nous recevons de Paris nous annonce comme à peu près certain le rétablissement de la censure pour le 22 ou le 23 de ce mois.

### DU NOUVEAU PROJET DE CODE PÉNAL ET DES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Après un code d'organisation judiciaire donné à la nation presque en même temps qu'il fut, sous forme de projet, livré aux chambres, voici qu'on nous prépare un code de lois pénales; mais cette fois du moins avec des précautions et des lenteurs qui ne peuvent être que fort salutaires. On a senti enfin la nécessité de placer, entre l'examen et l'adoption d'un projet de loi, le temps nécessaire pour que l'opinion de tous pût s'éclairer et se faire jour. Grâce soient rendues au gouvernement ! Le pas qu'il vient de faire dans la carrière, la seule bonne, la seule digne d'un pays librement constitué, sera suivi, n'en doutons pas, de résultats heureux, et les Belges sauront prouver que ce n'est pas en vain qu'on fait un appel à leurs lumières.

Chacun de nos députés a quatre mois devant lui, pour étudier le projet de loi, en discuter chaque article, soit dans le silence du cabinet, soit, comme en d'autres pays, réuni à quelques collègues; et non seulement les députés, mais les juges, les avocats, les professeurs d'universités, les journalistes, tous ceux enfin qui, par la nature de leur état ou de leurs fonctions, sont tenus d'étudier, de connaître, de discuter les lois. Que de questions graves et nouvelles vont s'offrir à leur méditation ! Quelles lumières nombreuses ils peuvent y jeter ! De quel secours pourraient être, dans cette circonstance, le con-

course des connaissances, l'accord des opinions d'une masse imposante d'hommes éclairés et indépendants !

Mais quelle que puisse être, sur le sort du projet, l'influence de l'opinion publique librement manifestée à l'avance, il est, pour nous assurer un corps de lois conforme à nos mœurs, et digne de notre époque, une condition essentielle, que plus que jamais il importe de prendre en considération. C'est une chambre législative, convenablement composée; une chambre renfermant dans son sein assez de lumières pour s'élever à la hauteur de l'objet soumis à ses délibérations; assez d'indépendance pour ne craindre ni de mettre à profit les observations de ses commettants, ni de repousser tout ce qui serait contraire aux intérêts qu'elle doit défendre.

Cette année, les états-provinciaux tiennent entre leurs mains l'occasion de rendre un bien grand service à la nation. Dans dix jours, ils renouvellent un tiers de ses représentants. Ils sont prévenus de l'objet sur lequel les états-généraux auront à délibérer. Il ne s'agit de rien moins que de statuer sur un nouveau code des délits et des peines. Tout doit céder devant cette considération. Au code pénal succédera, dans une session prochaine, le code d'instruction criminelle, d'une importance plus grande encore peut-être. Il n'est pas difficile de voir de quelle espèce de mandataires la nation a besoin dans ces circonstances. Envoyer aux états généraux des hommes auxquels les lois pénales et les doctrines qui s'y rattachent sont étrangères, ce serait, de la part des états-provinciaux, trahir les intérêts de leurs commettants et méconnaître leur mandat. Et quant à ceux qui, sentant leur insuffisance dans ces sortes de matières, n'en voudraient pas moins se ranger au nombre des candidats, ne doivent-ils pas craindre de voir leur nomination, si elle était imprudemment votée par les états-provinciaux, encourir le désaveu de la nation ?

#### HOSPICES. — Administration. — Comparaison de la dépense de diverses provinces.

Nous avons fait remarquer, l'année passée, l'énorme différence qui résultait de la comparaison des budgets de dépenses des hospices de Liège, de Namur et de Limbourg : différence qui se présentait tout au désavantage de la première de ces provinces. Le dernier rapport fait aux états-généraux sur la situation des institutions de bienfaisance dans le royaume, pendant l'année 1825, nous fournit l'occasion de revenir sur la matière.

En 1824, les hospices des trois provinces présentaient la situation suivante :

	Population.	Dépense.
Namur,	1659 individus.	107,074 florins.
Limbourg,	1539 "	98,602 "
Liège,	1027 "	163,183 "

La situation des mêmes hospices, en 1825, d'après le rapport, présente le tableau suivant :

	Population.	Dépense.
Namur,	1518 individus.	103,700 florins.
Limbourg,	1556 "	98,030 "
Liège,	1312 "	155,039 "

Un simple coup-d'œil sur les deux tableaux donne lieu à beaucoup de réflexions.

Les hospices de Liège ont dépensé en 1824, pour une population de 1027 individus, 163,183 florins.

En 1825 la population de ces mêmes hospices augmente de plus d'un cinquième, et l'administration trouve moyen de réduire les dépenses à 155,039 florins, c'est à dire à faire une économie de 8144 florins, malgré l'énorme accroissement de population.

C'est là une amélioration, nous en convenons; mais il reste encore beaucoup de choses à faire.

Avant d'aller plus loin, remarquons toute fois que si les hospices de Liège, avaient été administrés en 1824, comme en 1825, la dépense pour une population de 1027 individus, n'aurait dû s'élever qu'à 121,360 florins; puisqu'en 1825, pour 1312 individus elle n'est que de 155,039 florins; car comment la consommation de 1027 individus, se serait-elle élevée de 41,823 fl. en 1824, au-dessus de celle qu'ont faite en 1825, 1312 individus? Depuis combien d'années dure un pareil ordre de chose? Y-a-t-il eu en 1824 quelque dépense extraordinaire? Le rapport n'en mentionne rien, il semble pourtant qu'une telle différence méritait une explication.

Nous venons de dire qu'il restait beaucoup de choses à faire. En effet, comment peut-il être que les hospices de la province de Namur, avec une population excédant de 206 individus, celle des hospices de Liège, ne dépensent que 103,700 florins ?

Ce qui fait une différence de plus de 50,000 florins à l'avantage des hospices de Namur. Dans la province de Limbourg, c'est pis encore pour nous : la population des hospices dans cette province excède encore la nôtre de 244 individus, et notre dépense annuelle excède la leur de 57009 florins !

Le rapport, dit que la différence, que l'on remarque dans les dépenses faites par les hospices, peut être attribuée à la différence du prix des vivres, et à la nature des secours donnés dans les établissemens.

Le prix des vivres ne varie point assez sans doute, de Namur à Maëstricht pour causer une semblable disproportion, et les hospices sont à peu près du même genre dans ces trois provinces.

Nous dirons, en terminant, que depuis 1825 un administrateur distingué fait partie de la commission des hospices, et que sa présence a dû apporter des améliorations que, sans doute, le prochain rapport aux états-généraux nous fera connaître.

#### HISTOIRE DE LA GUERRE DE LA PÉNINSULE, sous NAPOLÉON, précédée d'un Tableau politique et militaire des puissances belligérantes; PAR LE GÉNÉRAL FOY. (Bruxelles, Wahlen, Galand et Co.

M. de Ségur semble avoir écrit spécialement l'histoire de l'expédition de Russie pour les gens du monde. Aussi son ouvrage, si remarquable par ses formes dramatiques, si attrayant par la variété de ses tableaux, a-t-il obtenu un succès égal aux meilleurs romans de Walter-Scott. Admirable comme peintre, M. de Ségur a essuyé comme historien des attaques très vives; et sous ce dernier rapport, son livre est diversément apprécié.

Lorsqu'on annonça l'*Histoire de la guerre de la péninsule*, beaucoup de personnes s'attendaient à y retrouver, autant que la différence des sujets le comporte, des tableaux non moins vifs, non moins dramatiques, mais d'une fidélité moins contestable.

Plus avancé en âge, ayant à la carrière chevaleresque de l'homme d'épée, fait succéder la vie plus positive de l'homme d'état, le général Foy semblait devoir dans son livre subordonner sans cesse à la sévérité de l'historien tout ce qu'il y a de contraste, de poésie dans cette lutte engagée entre une politique froide et calculée, et l'enthousiasme patriotique et religieux des populations castillannes.

Deux volumes ont paru. Le premier ne contient pas un mot qui se rattache à la guerre de l'indépendance, et ce n'est que vers la fin du second qu'elle est ébauchée : on est tenté de croire que les éditeurs se sont trompés de titre.

Quoiqu'il en soit, rien jusqu'à présent ne rapproche le livre du général Foy de celui du comte de Ségur, et quiconque se plait encore au genre un peu usé des parallèles, n'en trouvera guère ici les éléments; c'est pour les historiens, pour les hommes d'état, mais surtout pour les militaires que cet ouvrage est écrit. Sous ce dernier rapport, il nous semble qu'il ne peut manquer d'obtenir un grand succès. On y reconnaît l'orateur qui porta si souvent une vive lumière dans les discussions relatives au département de la guerre.

Le premier volume consiste presque tout entier dans l'histoire comparée des divers systèmes d'organisation et d'administration militaire des états modernes. Le second contient des aperçus sur l'origine, l'accroissement et la décadence de l'Espagne et du Portugal. Les derniers chapitres seuls servent d'introduction au sujet principal.

Malgré ce qu'il y a de sévère dans son plan, on doit sentir qu'un homme comme le général Foy, ne saurait toujours écrire en administrateur ou en stratège. On a vu par des citations du 1<sup>er</sup> volume qu'il était peintre aussi bien qu'historien; et quoique son ouvrage ait, comme nous venons de le dire, un objet et un mérite spécial, tout le monde le lira avec intérêt.

Voici quelques extraits du 2<sup>e</sup> volume :

*Caractère de l'Espagnol.* — L'Espagnol a reçu de la nature la plupart des qualités propres à faire un bon soldat : il est religieux, et la religion, en élevant les pensées de l'homme le rend plus propre à cette abnégation de soi-même, à cette exaltation morale, à ce sacrifice de tous les momens, dont la guerre offre chaque jour l'occasion. Calme et rempli de principes de justice, il est subordonné par nature, si l'ordre n'est pas absurde; il est susceptible d'enthousiasme pour un chef habile et capable. Sa sobriété est extrême; sa patience est à toute épreuve : il vit d'une sardine ou d'un morceau d'ail frotté contre un morceau de pain; le lit est pour lui une superfluité, il a l'habitude de coucher sur la dure et à la belle étoile. Après les Français, les Espagnols sont les premiers pour marcher long-tems et gravir les montagnes. Le soldat n'est ni querelleur, ni libertin, et s'élève rarement. Il a moins d'intelligence que les Français; il en a plus que les Allemands et les Anglais; il aime la patrie, il en parle avec enthousiasme; il n'a qu'un vice anti-militaire, c'est la malpropreté et des habitudes paresseuses, qui engendrent les maladies, et répandent parmi les malades un abattement désorganisateur.

*Un publiciste Espagnol.* — Don Diego Saavedra Faxardo pose cette question : lequel est meilleur, que le prince délègue son autorité à plusieurs ou à un seul? et il conclut pour la délégation à un seul, attendu, ce sont ses paroles, « que le roi est l'image du soleil, et lorsque le soleil disparaît de l'horizon, il laisse à un seul (la lune), et non pas à plusieurs, le soin de présider à la nuit. »

Ces paroles sont extraites d'un ouvrage politique que Saavedra composa pour l'instruction du prince des Asturies, qui fut depuis le roi Charles II. Il était réputé un des habiles politiques de la cour de Madrid.

*Le prince de la Paix.* — Aucun favori n'a été dans une situation égale à celle de Godoy; aimé de la reine, adoré du roi, il réunissait en lui la double qualité de maîtresse et favori. Il blessait, humiliait, maltraitait la reine, et elle ne cessait jamais de l'aimer. De la part du roi, c'était un délire. Il n'a pas manqué en Espagne d'hommes superstitieux qui ont cru qu'il avait jeté un sort sur le couple royal, et qui ont attribué à l'influence des astres une fortune que les considérations terrestres étaient insuffisantes à expliquer.

Un simple garde-du-corps, qui n'avait d'abord plu à la reine que par son extérieur et par son talent à jouer de la flûte, avait envahi en cinq années tous les grades de la milice, tous les cordons, toutes les récompenses, toutes les dignités de l'état. Les titres et les honneurs usités dans la monarchie, ne suffisant pas à l'insupportable bienveillance de ses maîtres, l'heureux duc de la Alendia était devenu prince de la Paix. Ce titre de prince n'avait jamais été porté avant lui par aucun sujet d'origine es-

pagne. Une portion des domaines publics lui avait été concédée en pur don; des trophées sur sa voiture, des prérogatives de palais accordées aux seuls membres de la famille royale, des honneurs militaires exclusifs, et enfin un corps militaire attaché spécialement à sa personne, l'avaient placé dans un rang auquel nul ne pouvait atteindre. La dignité de grand amiral, si redoutable au trône dans le temps de la féodalité, avait été rétablie en sa faveur. Il était généralissime de l'armée, et en outre chef particulier de toutes les armes, directeur de tous les services. Une cédula royale venait de le créer protecteur du commerce et des colonies. Ainsi le monarque avait déposé dans ses mains la plénitude du pouvoir royal, dans un pays où il n'y a d'autre pouvoir que celui du roi. Il faut aller dans l'Orient pour trouver une pareille délégation; là le visir est l'ombre du sultan, mais les sultans au moins ne vont pas chercher leurs visirs dans la couche de leurs épouses.

Emmanuel Godoy était né à Badajoz, d'une famille noble mais obscure. L'obscurité même de sa famille offrit aux généalogistes des moyens de la rattacher à d'autres familles et à des souvenirs historiques; il fut facile de la confondre avec une autre famille du même nom, plus ancienne, plus illustre, et qui habitait la même province. Les flatteurs prouvaient que le prince de la Paix descendait en ligne directe de l'empereur Montezuma. Des généalogistes plus habiles remontèrent plus avant dans l'histoire, trouvèrent que le nom de Godoy était évidemment la contraction des deux mots *Gotho Soy*, je suis Goth, et en conclurent que S. Alt. Sér. avait pour ancêtre un des seigneurs de la cour du roi Wamba.

#### Départ de la maison de Bragançe pour le Brésil.

Ceux qui connaissent la tendresse compatissante et le caractère aimant des Portugais, pourront se faire une image de la consternation dans laquelle Lisbonne fut plongée, quand on sut que le départ pour le Brésil était irrévocablement arrêté. Jamais une grande cité ne ressembla davantage à une seule famille. Les habitants, en se rencontrant, se pressaient les mains les uns les autres, demandaient, recevaient des consolations, comme si chacun allait perdre son fils ou son père. Les princes de la maison de Bragançe étaient bons, simples et populaires. On les aimait, sinon par réflexion, du moins par habitude.

Le 27 novembre 1808 au matin, les rues et les places publiques se remplirent de citoyens éplorés. La famille royale partit de Guéllus plutôt qu'on ne l'avait crû, pour venir au lieu de l'embarquement. On avait négligé de placer des gardes sur le rivage de Bélem. La multitude se pressa autour des carrosses. La voiture de la vieille reine marchait en tête du cortège lugubre. Il y avait seize ans qu'elle ne s'était montrée au peuple. Condamnée depuis si long-tems à se survivre à elle-même, elle avait retrouvé récemment, avec une lueur de raison assez vive pour entrevoir les calamités de son pays, les nobles sentimens d'une Portugaise et d'une reine. On l'avait entendue s'écrier à plusieurs reprises: « Eh quoi! nous quitterions le royaume sans avoir combattu!... » Comme son cocher hâtait les pas des chevaux afin d'éviter l'encombrement de la foule: « Pas si vite, lui dit-elle; on croirait que nous fuions. »

La princesse du Brésil opposait une fermeté semblable aux coups de la mauvaise fortune, ses nombreux enfants naguère l'espoir de la nation, fondaient en larmes à côté de leur mère. Le prince Régent vint le dernier, quand il fut descendu de la voiture, il put, à peine marcher, ses jambes tremblaient sous lui. Il écartait avec la main le peuple qui embrassait ses genoux. Des pleurs coulaient de ses yeux; sa contenance disait assez combien il avait l'âme contristée et inquiète en s'éloignant des lieux où repose la cendre de ses pères, son imagination frappée lui peignait un avenir ténébreux et terrible comme les tempêtes qui bouleversent l'océan, auquel il se confiait pour la première fois.

#### Anecdote sur le maréchal Junot.

Dans la première guerre de la révolution le chef de bataillon d'artillerie, Bonaparte disposait une batterie devant la ville de Toulon que la trahison avait livrée aux armées étrangères; il eut à donner sur le terrain des ordres qui n'étaient pas de nature à être transmis verbalement. Un jeune sergent du deuxième bataillon de la Côte-d'Or se présente pour les écrire sous sa dictée. Les vaisseaux et les bombards des anglais et des espagnols pressés dans la petite rade de Toulon, faisaient un feu très vif pour retarder l'établissement de la batterie. Une bombe éclata assez près de Bonaparte et de son secrétaire pour les couvrir tous deux de terre et de cailloux. « Justement dit celui-ci en tournant la page j'avais besoin de sable pour secher mon papier. » Le secrétaire de Charles XII n'avait pas le calme de l'intrépidité du sergent de la Côte-d'Or! Bonaparte lui demanda son nom, il s'appelait Junot, il avait reçu une éducation libérale. Après la prise de Toulon, le chef de bataillon, Bonaparte, fut nommé général de brigade, Junot devenu son aide de camp, combattit, prospéra et grandit à côté de l'homme avec qui il avait fait connaissance sous la pluie des bombes et des boulets. Colonel général des hussards, grand officier de l'empire, gouverneur de Paris, il était encore premier aide de camp de l'empereur Napoléon et il affectionnait ce titre beaucoup plus que ses autres emplois et dignités.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Lemarié vient de publier une nouvelle livraison de son édition de Walter Scott; elle se compose de *l'Astrologue*, dont M. Scribe a tiré une partie de l'intrigue de la *Dame Blanche*, sans toute fois y conserver la vérité des mœurs et des caractères. Il y a loin de la gentille fermière Jenny à une montagnarde écossaise.

#### Bibliothèque industrielle — L'art du géomètre-arpenieur. (Par M. Guy.) (Bruxelles-Berthod.)

Il peut être souvent fort utile de savoir dresser un plan, de déterminer un niveau; faute de s'être exercé à ces opérations, beaucoup de gens sont obligés, dans des questions litigieuses qui peuvent s'élever entre des propriétaires voisins, de s'en rapporter à des experts, ce qui peut leur coûter beaucoup d'argent, et même les entraîner dans de graves mécomptes. Par exemple, par le tems qui court, il n'est pas indifférent de savoir par soi-même, si ses propriétés ne paient pas des contributions trop élevées par rapport à leur étendue. Enfin, il est mille circonstances, où l'on peut avoir besoin de s'assurer de l'exactitude d'un plan, chose très difficile si l'on est tout à fait étranger aux procédés de l'arpentage.

L'ouvrage de M. Guy est fort complet, et divisé de manière à servir à l'arpenteur comme au propriétaire qui ne veut qu'acquérir une légère connaissance de l'arpentage.

M. T. Lejeune, libraire à Bruxelles, vient de faire paraître la 5e. livraison de la réimpression de *l'Encyclopédie moderne*, que publie à Paris M. Courtin. Cet ouvrage a obtenu à Liège beaucoup de succès; M. Courtin y a compté au-delà de 50 souscripteurs.

#### REVUE AMÉRICAINE. — A Paris, chez Malher et Co.

Nous avons déjà souvent donné des extraits de cette brochure périodique, dont le but est de faire connaître les institutions de toute nature, les mœurs publiques et privées de l'un des pays les plus heureux et les mieux gouvernés du monde. Nous avons aussi fait connaître le contenu des quatre premières livraisons de cet intéressant recueil. Voici l'indication des matières contenues dans les numéros suivans:

Voyage chez les Pampas. Du crédit et des banques aux Etats-Unis. Histoire de la Colombie, par Lallement: analyse. STATISTIQUE: l'île de Cuba, par M. de Humboldt. Etat de Bolivia; constitution. BIOGRAPHIE: M. Gallatin. MÉTÉOROLOGIE: observations faites à New-Haven. Statistique du culte et du clergé au Mexique. Pavillons des nouveaux états de l'Amérique du sud. Population des Etats-Unis. Division politique et territoriale du Chili.

De la population et de ses progrès, principalement en Amérique. Le président de Buenos-Ayres sur le choix d'une constitution. Constitution brésilienne. Des condamnés en Europe et en Amérique, extrait d'une histoire inédite des prisons et des bagues par M. A. L. Sciences naturelles aux Etats-Unis. Gouvernement et statistique du Chili. DIPLOMATIE AMÉRICAINE: Franklin à Paris. De l'établissement d'une banque à Haïti. Rapports de l'église de Mexico avec la cour de Rome. BIBLIOGRAPHIE: *Collection de les viages y descubrimientos*; Madrid, 1815. Emploi de la vapeur d'eau comme moteur, découvert en 1545. Concordat américain par M. de Pradt. (Extrait alors inédit.)

Histoire statistique d'Oaxaca, par J. Murquia, député américain aux cortès espagnoles. De l'influence de l'esclavage sur les mœurs dans l'Amérique du sud, par Ch. Comte, avocat, ex-rédacteur du *Censeur Européen*. Voyage dans la province de Tucuman au dix-huitième siècle. Grand canal des Etats-Unis. Le docteur Francia. Voyage du capitaine Head. Allocution aux blancs par un indien Chérôké; civilisation de ces tribus. Fortifications dans le Canada. Bolivar.

Du jury dans l'Amérique du sud, par M. Ch. Comte, avocat, ex-rédacteur du *Censeur Européen*. Nicaragua, république de Guatemala. Libertés religieuses en Amérique, communiqué par M. Madison, ex-président. Ascension aérostatique à New-York, par Eugène Robertson. Lettres sur le système fédératif et ses résultats. ECONOMIE POLITIQUE: le fermier Samuel. L'homme content, par Washington Irving. Situation financière des Etats-Unis en 1825 et 1826. Mélanges. Population de l'Amérique, par M. de Humboldt. Opinion de M. Jefferson sur la liberté de la presse.

Des fabriques dans l'Amérique du nord. De la propriété à Haïti. William Penn, ou la Pensylvanie en 1682 et en 1826. De Francia, de ses émissaires et de ses intrigues dans les cours de Lisbonne et de Madrid. Résumé des débats du dernier congrès des Etats-Unis. Statistique de la navigation et du commerce entre la France et l'Amérique. Lettre au rédacteur de *l'Etoile*. Auteurs dramatiques de l'Amérique du nord. Anecdote judiciaire. Mines de cuivre de Pasco. Culture de la vigne dans l'état de New-York. Lettres sur le midi de la France, par un Américain. Pamphlet guatimalien. Instruction publique dans la Pensylvanie.

De l'établissement du jury dans les nouveaux états d'Amérique, par Charles Comte.

STATISTIQUE, FINANCES: douanes des Etats-Unis; budget du Mexique. La mère de Washington.

BIOGRAPHIE: Simon Bolivar. STATISTIQUE DES SECTES RELIGIEUSES: les juifs aux Etats-Unis. VOYAGES: extrait d'une lettre écrite de Guatemala. MÉTÉOROLOGIE: observations faites à différents postes des Etats-Unis. Notices sur quelques historiens des sciences naturelles dans l'Amérique du sud. Des moyens d'accroître l'immigration dans l'Amérique du nord. Nouvelles idées sur la population, par Everett [analyse]. Administration des postes aux Etats-Unis. Lettre de M. John Quincy Adams, sur le grand congrès américain.

LITTÉRATURE AMÉRICAINE; *Esquisse américaines*. Division des sectes religieuses dans l'Amérique du nord. Etats Unis; instruction publique; statistique. Publication d'un digest des lois des Etats-Unis. Armées des Etats-Unis. Croissance extraordinaire d'un sycamore. Joseph Bonaparte et le curieux des bains de Schuylkill. Cession de la Louisiane. Canada, minéralogie; canaux. De la culture à Guatemala. Déclaration des droits des habitans de l'état de Pensylvanie. Colombie; instruction publique. Discours prononcé par le ministre de l'intérieur à l'installation de l'Académie nationale de la Colombie. Origine de la question de la navigation des colonies entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis. Voyage dans l'intérieur de la Colombie, par J. Q. Hamilton. Liberté d'enseignement; remontrance de cent médecins au corps législatif de l'état de New-York. Découverte de houillères dans la Pensylvanie. Anniversaire de la naissance de Washington. Histoire naturelle; le mammoth des mammoths. Honneurs rendus récemment à la mémoire de Las-Casas, dans le gouvernement de Chiapa. Régime des prisons aux Etats-Unis. Bulletin de bibliographie américaine.

NAVIGATION ET COMMERCE: Etat des navires arrivés d'Amérique en France pendant le mois d'avril. ANNONCES: Notes sur la Colombie prises en 1822 et 1823. Hauteur des principales montagnes du globe.

(Sous presse.) Campagnes des Anglais en Amérique en 1814 et 1815. VOYAGES: animaux et oiseaux de la Colombie. Du système continental et de ses effets sur les relations entre la France et l'Amérique du nord. Régime des prisons et sort des condamnés en Amérique. *Vie de Bonaparte*, par W. Scott, d'après *l'American Quarterly Review*. De la haine nationale entre les Anglais et les Américains. Projet d'une route en fer entre Boston et la rivière Connecticut. Tribus indiennes de l'Amérique du nord: Colonies alsaciennes et franco-moises aux Etats-Unis. Mortalité à New-York de 1816 à 1825. *La Prairie*, roman historique par J. F. Cooper. Mélanges, etc. etc.

Liège, le 23 juin 1827.

Messieurs,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la lettre insérée dans votre N<sup>o</sup>. d'avant-hier relativement à une société de minéralogie, et nous en sommes d'autant plus satisfaits qu'ayant apprécié depuis quelque temps les considérations qui y sont exposées, nous avons souvent cherché à atteindre le but qu'on y propose.

En 1822, quelques amateurs d'histoire naturelle et surtout de minéralogie fondèrent en cette ville une société des sciences naturelles, dont nous sommes membres: bientôt les fondateurs eurent le plaisir de voir leur société jouissant de la protection de M. l'inspecteur-général des universités Belges, en même temps que Messieurs les professeurs de l'université lui accordèrent des faveurs qui ont efficacement concouru à la porter au point où elle est aujourd'hui.

Elle compte comme membres honoraires: MM. Gaëde, C. Delvaux, Dandelin, et van Rees, professeurs à l'université de Liège, M. A. Brogniart, professeur de minéralogie au jardin du roi à Paris, et directeur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres.

Parmi ses membres correspondants elle compte dans la province de Liège plusieurs personnes qui pourraient lui communiquer les divers objets qu'on leur présenterait à cette fin: nous citerons ici M. Michel, botaniste cultivateur à Neesoyvaux; M. Bellefroid van Hove, propriétaire à Freloux; M. Delhiers, avocat à Theux; M. Lejeune, docteur en médecine à Verriers; M. E. Robert, docteur en médecine à Chênée.

Quoique notre société existe depuis 1822, elle n'avait pas encore demandé l'autorisation de la régence, aussi n'étions-nous pas en nombre suffisant pour être en contravention à la loi, mais aujourd'hui notre demande pour obtenir cette autorisation est aux bureaux de la régence depuis le 9 mars, et nous osons nous persuader que nous ne tarderons pas à recevoir une réponse favorable: dès-lors nous ferons tous nos efforts pour nous associer les personnes de la province les plus distinguées par leurs connaissances en histoire naturelle, et nous prions dès ce jour toutes ces personnes qui désireraient des renseignements soit sur quelque substance minérale ou végétale, soit sur un problème de chimie ou de physique de bien vouloir adresser leurs questions écrites à M. A. Carlier, rue devant les Carmes, n. 442, ou à M. C. Davreux, pharmacien, Grand-Place, secrétaires de section, qui en feront aussitôt part à la société; seulement, s'il s'agissait de déterminer la composition d'un minéral, on est prié d'en envoyer un échantillon bien choisi, d'un volume suffisant, et de faire connaître plus ou moins exactement le lieu où on l'a trouvé.

Voici les articles réglementaires que la société vient d'adopter à ce sujet:

Art. 1. Lorsque des particuliers ou des membres correspondants adresseront à un secrétaire de section une lettre, soit seule, soit, accompagnée de minéraux ou de plantes, pour consulter la société, il sera tenu de lui communiquer le tout à la première séance ordinaire subséquente (1).

Art. 2. Dans ce cas, la société nommera de suite une commission chargée de s'assembler, pour faire toutes les recherches convenables pour répondre aux questions proposées, et de communiquer à celui qui les aura adressées le résultat de leurs recherches, avant la première séance subséquente, pendant laquelle ils feront à la société le rapport de leurs travaux.

Art. 3. Le président pourra, de concert avec les secrétaires, convoquer les membres en séance extraordinaire, pour examiner les questions qui demanderaient une prompt solution.

Art. 4. On ne pourra accepter ni rétribution ni remboursement pour les recherches qu'on aurait faites. — Les lettres, paquets, etc. envoyés pour la société aux secrétaires, seront affranchis, à moins qu'ils ne soient expédiés par un membre correspondant qui mettra sa signature sur l'adresse, et, dans ce cas, le port sera aux frais de la société.

Nous venons de faire part de ces dispositions à S. E. le conseiller d'état gouverneur de la province, en le priant de bien vouloir nous protéger dans nos desseins, et aussitôt que nous aurons obtenu l'autorisation de la régence, nous prendrons incessamment toutes les mesures possibles pour établir les relations les plus commodes entre la société et les habitants des diverses parties de la province, au moyen de membres correspondants que nous tâcherons de nous associer dans ce but, et que nous aurons soin de vous faire connaître aussitôt qu'ils seront nommés. Agréés etc.

Pour la société, C. Davreux, président B. Wellekens secrétaire.

(1) Les séances ordinaires ont lieu tous les quinze jours, et tous les membres effectifs sont obligés d'y assister.

#### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 20 juin. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 102 fr. 20 cent. — 4 1/2 p. 100, juiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 décembre, 70 35. — Action de la banque, 2035 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 59 3/8 c. Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 21 juin. — Dette active, 53 318 9/16. Différée 109128. Bill de change, 18 3/8. Synd. 96 1/2 3/4. Rente remb. 88 7/8 Act. de soc. omm. 88 5/8.

BOURSE D'ANVERS, du 22 juin. — Effets publics. Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 53. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 2 1/2 d'int., 88 1/4. Act. de la soc. comm., 4 1/2 d'int., 88 1/4 3/8.

Changes. — L'Amsterdam a été offert au pair; le Londres court a été recherché à fl. 12 05, les deux mois à fl. 12 et les trois mois à fl. 11 95; le Paris court a été demandé à 47 1/4 A, le papier à terme a été offert les deux mois à 47, et les trois mois à 46 1/3 1/6; le Francfort et le Hambourg manquent.

\* Les taxes du PAIN à Liège du 23 juin, sont les mêmes que la semaine dernière.

#### VILLE DE LIEGE.

Des bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Gilles Crahay, tendante à être autorisé à établir une petite fonderie en cuivre d'un creuset, dans une pièce au rez de chaussée de sa maison, n. 183, rue de la Fontaine, arrondissement du Sud;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824, article 4, relatif à l'information des commodes et d'incommodes, arrêtent:

La demande ci-dessus analysée sera publiée et affichée pendant quinze jours consécutifs.

Les personnes qui croient avoir des motifs pour s'opposer à l'établissement de ladite fonderie doivent les adresser à la régence dans le délai ci-dessus. — A l'hôtel de ville, le 19 juin 1827.

Patentes de 1827. — Les bourgmestre et échevins, informent que les rôles primitifs de patente de 1827, des arrondissements du Sud et du Nord, sont rendus exécutoires et déposés au secrétariat de la régence, où ils resteront à l'inspection des contribuables pendant huit jours consécutifs depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Après ce terme ils seront remis aux percepteurs pour en opérer le recouvrement.

A l'hôtel de ville, le 19 juin 1827.

Le bourgmestre, chevalier de Mélotte d'Avroy, Par la Régence, le secrétaire de la ville, Soleurs.

Température du 23 juin. — A 8 heures du matin, 14 degrés au dessus de zéro; à une heure, 14 1/2 degrés idem

ETAT CIVIL du 21 juin. — Naissances: 5 garç., 4 filles.

Mariages 3, savoir: Entre

Charles-Guillaume Honoré, bijoutier, rue des Tanneurs, n. 80, et Françoise-Petronille Delrez, rue Pont St. Julien, n. 467.

Mathieu-Guillaume Emonts, propriétaire, rue Souverain-Pont, n. 307, et Dieudonnée-Henriette Virginie Deloncin, propriétaire, rue Mont Saint Martin, n. 617.

Pierre-Frédéric-Louis-Christien von Eichstorff, receveur des impositions directes et des accises, en la commune d'Anthet et Verlaine, et Marie-Josephe-Louise Remacle, rue devant les Carmes.

Décès: 1 garç., 1 homme; savoir:

Johan-Andrics Pilgrim, âgé de 29 ans, 7 mois et 14 jours, second lieutenant au bataillon d'artillerie transport train, en garnison en cette ville, célibataire.

Du 22 juin. — Naissances, 1 garç., 4 fille.

Décès, 1 homm.; savoir:

Roch Dewandel, âgé de 20 ans, soldat au bataillon d'artillerie, train transport, en garnison en cette ville, célibataire.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la Boverie. GRANDE HARMONIE dimanche 24 juin courant.

Dimanche et lundi GRAND CONCERT à la Grande Allée Verte, faubourg Vivegnis, n. 298. (445)

Dimanche et lundi, BAL CHAMPÈTRE, chez la veuve Warrier, faubourg Vivegnis. (450)

Dimanche, lundi et jeudi prochain GRAND BAL CHAMPÈTRE à la Comète, faubourg Vivegnis. (424)

Vins de Bordeaux et Moselle de l'année 1825, à 47 cents la bouteille; Elixir d'Hollande, et Liqueurs de toute espèce à juste prix, chez Musch, rue sur Meuse, n. 374, au Cornet d'or.

Changement de domicile. — M. de Lavacherie, docteur en chirurgie, demeure présentement rue St. Jean en Isle, n. 769 et 770

Changement de domicile. — Madame Doutreuve, née Vlecken, a l'honneur d'informer messieurs les voyageurs qu'elle occupe présentement son nouvel établissement portant le nom d'hôtel d'Allemagne, situé sur la Batte, à Liège. (449)

Changement de domicile. — Le Sr. E. BRAHY, peintre et doreur, ci-devant domicilié au Quai d'Avroy, n. 648, demeure présentement rue St. Jean en Isle, n. 772. (454)

(382) Mardi 26 juin 1827, à deux heures de relevée, on vendra à la maison mortuaire de Mr. le chanoine Wanty, sise place derrière St. Paul à Liège, n. 517, quantité d'effets mobiliers, tels que chaises bourrées et autres, tables, commodes, secrétaires, garde-robes, bois de lit, pendules, horloges, batteries de cuisine et autres objets; de ux beaux lauriers et arbustes. En outre, camaille, rochets, robes d'église; et dont le produit doit être distribué aux pauvres.

MM. Chainaye van Meerbelke et compagnie, commissionnaires du canal de Gand à Terneuzen, portent à la connaissance des ouvriers terrassiers que tous ceux qui désirent être occupés au dit canal, peuvent se rendre à Menlestele village situé à 3 milles de Gand où ils auront à travailler pendant toute la campagne.

Quartier ou chambre à louer, rue de la Rose, n. 473. (451)

( ) Jeudi prochain 28 juin 1827, à 2 heures après midi, on vendra chez Deloncin, entrepreneur de ventes, maison sise rue quai d'Avroy, n. 577 à Liège, une quantité de tableaux, vins, habillemens, meubles et autres objets, provenant de la succession de feu Mr Pierre-Joseph Jardon, ancien maître d'hôtel du collège royal de Liège, à la requête des héritiers bénéficiaires; le tout argent comptant.

On pourra voir les tableaux jeudi 28 juin depuis 9 heures du matin jusqu'à onze.

#### LOTTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

La personne qui a demandé le sort du n<sup>o</sup>. 12853 est prévenue qu'il est sorti dans la 4<sup>e</sup> classe avec le prix de fls 40,000: elle peut le vérifier par les listes dans les bureaux ci-dessous.

Le tirage de la 5<sup>e</sup> classe aura lieu le 2 juillet: sortiront les prix de 50,000, 25,000, 10,000, 5000, etc. au nombre de 2502.

L'on peut avoir des lots entiers et par parties à Liège dans les bureaux de D. Mathias, collecteur qualifié, rue du Pont, Maréchal-Mathias agent de la loterie rue du Stokis, derrière l'hôtel de ville, n. 191.

D. Mathias. (453)

SUPPLÉMENT

# SUPPLÉMENT AU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH,

Du Dimanche 24 Juin 1827.

## DÉPOT DE TABAC.

Mêmes procédés que Mrs. Robillard et Cie., de Paris.

Rue Féronstrée; n. 676, près la ci-devant église de St. George, l'on peut se procurer au prix de fabrique, en paquets de 114 livres des Pays-Bas; les qualités de tabac en poudre suivantes, savoir  
Véritable Rebillard. } A l'instar de l'ancienne ferme de France  
Primo-Régent; Mixturé; Loudon. } Royal de Paris n. 1.  
Tonka. } Bolongaro d'Amsterdam.

L'on y trouve aussi de très bons cigares blancs parfumés, au prix de 50 cents P. B. le paquet de 20 cigares. (403)

### N. 837. Rue du Pont-d'Isle.

M<sup>de</sup> Raikem-Lonhienné, vient de recevoir un nouvel envoi de guinghamps, en toute disposition, cotz-paly, jaconnat, uni et imprimé, toile de Jouy, coteline, barrège et autres étoffes de goût; fichus, écharpes, cravates et gilets des plus nouveaux, schals d'été, ombrelles, sacs, tous les articles de deuil, les batistes pour mouchoirs et en pièces et beaucoup d'autres objets.

Son magasin est assorti d'une quantité de chapeaux de paille d'Italie et de coton très qualité, qu'elle passe au-dessous du cours.

Ayant acheté d'occasion, une partie considérable de gros de Naples et marceliné très qualité; tant en noir qu'en couleurs, elle fera jouir les acheteurs, d'un grand avantage sur les prix.

### Magasin de bois à des prix très modérés.

A. DUCHESNE, marchand de bois, à Durbuy, vient d'établir un magasin de marchandises sciées de toutes espèces, très sèches de même que des poutres et vernes, sur Meuse à l'Eau, n. 941 bis, à Liège. (446)

L'administration communale de Spa, ayant reçu l'arrêté de S. M. en date du 26 mai dernier qui lui accorde la somme de florins 500 pour servir de prix royal à la grande course de chevaux de race; laquelle aura lieu le 31 juillet prochain, sur la plaine de Sauvenière; audit Spa, s'empresse d'en informer le public. Le bourgmestre, COLLIN (448)

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe qu'elle procédera à la salle ordinaire de ses séances; le jeudi 28 juin 1827, à 3 heures précises de relevée à l'adjudication publique au rabais, de l'entreprise des ouvrages et fourniture à faire en trois lots aux toits des bâtimens suivans :

1<sup>er</sup>. Lot. Hospice de Bavière, celui des femmes incurables et l'ancien couvent de Ste Agathe.

2<sup>e</sup>. Lot. Ancien grand couvent des Capucins, derrière l'hospice des insensés.

3<sup>e</sup>. Lot. Hospices des hommes incurables, celui des filles orphelines et le ci-devant château de Herstal.

Pour être admis à faire des rabais; il faut avoir déposé une soumission au plus tard; le jour de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré et indiquer en argent des Pays-Bas, le prix du lot que l'on désire entreprendre. Le cahier des charges et le devis sont à voir tous les jours, au secrétariat de ladite communauté depuis 9 heures jusqu'à midi.

Fontaine d'Or, rue de la Rose, bon vins de Bordeaux de 1822, à 47 cents la bouteille, de 1825, à 56 et 70, 1819 à 70, Bourgogne, de 1825 à un fl. 8 cents de plus avec le verre; vend par quart de bouteille, et bierre en bouteille. (399)

A louer, pour être occupée de suite, une maison propre à tout commerce, située rue de l'Épée. S'adresser au n. 1011, derrière l'hôtel de Ville.

J. F. Fraikin, fabricant de chapeaux de paille, rue Pied du Pont des Arches, n. 953, a l'honneur d'informer le public que l'on peut se procurer chez lui des chapeaux très légers, pour hommes, au prix de 5 florins P.-B. On y trouve aussi des chapeaux de dames à différents prix.

Il remet à neuf les chapeaux déjà portés et les rétabli de manière à croire qu'ils n'ont pas été mis en usage. (301)

Quantité de jasmins et beaux mirthes en boules et en pyramides de plusieurs espèces et de 2 à 3 aulnes de hauteur à vendre au n. 144 Fond St. Servais.

Les gens de l'art qui voudroient entreprendre les réparations à faire à l'orgue de l'église de St. Jean Evangéliste, à Liège, peuvent voir le cahier des charges au bureau du receveur, Cloîtres de ladite église, et ensuite y déposer leurs soumissions cachetées ayant le quinze juin prochain. (250)

( ) La vente aux enchères de la maison n. 590, rue Féronstrée à Liège, qui avait été annoncée pour être faite devant le notaire Boulanger, n'ayant pas eu lieu, elle est à vendre de gré à gré avec facilité pour le paiement du prix.

Cette maison est dans le meilleur état, elle contient de grands appartements, porte cochère, deux remises, grandes caves, pompes, fontaine, écurie, une grande citerne à l'huile construite depuis peu d'années, et autres objets d'utilité.

S'adresser pour renseignement audit notaire, et pour voir cette maison au n. 221 rue Hors-Château, depuis dix heures jusqu'à midi.

( ) Mardi 26 de ce mois, à 3 heures de relevée, en l'étude du notaire Paque à Liège; on vendra au plus offrant, à charge de purgé civile;

1<sup>o</sup> Une maison située à Ans, canton de l'Ouest de cette ville, en lieu dit ruelle Paquay, n. 411, avec 17 perches 438 palmes de terre.

2<sup>o</sup> Une autre maison sise audit Ans, au Petit Doui, n. 368, avec 13 perches 78 palmes de terre.

3<sup>o</sup> Les cinq sixièmes au total et l'usufruit de l'autre 6<sup>e</sup> d'une maison et jardin, situés audit Ans, en Brouck.

(364) A vendre aux enchères publiques le 5 juillet prochain 10 heures du matin; chez les enfans Voisin, hôtel de la Pomme d'Or, à Herve, la ferme de l'Enguin; commune de Thimister, consistant en bâtimens très solides et dix bonniers métriques de bons fonds en jardin, vergers arborés et prairies traversés par un bon coup d'eau; plus trois bonniers environ de bois taillis y contigus, sous les clauses à voir en l'étude du notaire De Befve, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281; à Liège.

A vendre pour du vieux cuivre trois belles chaudières de 17 à 19 barils, avec chapitoux et serpentins, au n. 242, rue Hors-Château. (151)

( ) La vente de la maison des enfans Verninck, sise à Liège; rue Souverain Pont, n. 308, propre au commerce, ayant de très belles caves non sujettes aux eaux et convenant à un marchand de vin, cafetier, etc. aura définitivement lieu aux enchères publiques par devant le notaire Paque, en son étude, rue Saint Hubert, à Liège, le lundi 2 juillet 1827, à 4 heures de relevée; aux conditions qu'on peut voir chez lui et qui donnent beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

A vendre une très belle calèche avec persiennes, une bonne chaise de poste ayant peu servi, et une jument normande pleine, sans défaut. S'adresser au pied de la Haute-Sauvenière, n. 40, au même n. il y a plusieurs appartemens à louer. (362)

A louer une maison rue St.-Jean, n. 793. S'y adresser.

A louer, dès à présent 3 belles maisons de commerce, bâties à neuf, une avec jardin près du Pont d'Amercœur; l'autre au pied du Pont des Arches, convenant particulièrement au commerce de coirs tannés, d'épicerie et d'aunage, et la 3<sup>e</sup>, rue des Ecoliers. S'adresser rue des Tanneurs, n. 119. (419)

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain, une belle et grande maison, quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy.

Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette S'adresser à M<sup>e</sup> Keppenne, notaire. (23)

7 b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthélemy, n. 662.

Quartier et chambres à louer, rue Barbe-d'Or, n. 1039, près de la Batte. (364)

Quartiers garnis ou non à louer place du Marché n. 15. (447)

On cherche à acquérir des enseignes de la houillère du Val-Saint-Lambert, dite Marihaye, à Seraing-sur-Meuse; on en donnera un bon prix. S'adresser à M. Bérard-Jourdan, co-propriétaire de ladite houillère. (432)

( ) On désire trouver à 4 et demi pour 100 sur bonnes hypothèques patrimoniales 1<sup>o</sup>, un capital de 70,000 fls.; 2<sup>o</sup> un de 20,000 fls. et un de 10,000 fls. des P.-B. S'adresser rue Hors-Château, n. 222.

A vendre rue St.-Gilles, n. 1148, une cuve de vigneron contenant 13 barils. (416)

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois places et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

Lundi 25 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire Paque, procédera à la vente aux enchères publiques en son étude, rue St. Hubert, d'une maison neuve, avec distillerie et dépendance, située à Liège, rue entre Deux-Ponts, Outre-Meuse, portant le nom de la Barbe d'Or. Aux conditions dont on peut prendre communication en son étude. (308)

A vendre une pharmacie neuve, on accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser à M. DD. Wilmotte, au Solcil, en Pêcheurue. (128)

**VENTE DE GRAINS.**

Lundi 2 juillet prochain, à trois heures de relevée, la commission administrative des hospices civils de cette ville, exposera en vente, dans la salle de ses séances rue Féronstrée, la quantité de 400 muids d'épeautre.

Lundi vingt-cinq juin 1827, vers trois heures de relevée, au domicile de M. PÉROT, à Coronmeuse-Herstal, les enfans de feu le Sr. Nicolas Tinlot et de la dame Catherine Beck, feront exposer en vente publique à la chaleur des enchères par le ministère du notaire *Leruitte*, une maison avec jardin par derrière, sise près de la fontaine à Herstal, joignant vers Meuse, au grand chemin pavé, vers Liège, à François Piquet, d'aval à Michel Beck et derrière à M. Lambert Droixhe, aux conditions à prélire. (441)

(354) Très belle propriété patrimoniale située dans l'arrondissement de Huy, province de Liège, à vendre.

Jeudi 5 juillet 1827, Messieurs  
 1° Charles Tremouroux, à titre de Mde. son épouse, demeurant à Namur;  
 2° Philippe-François-Marie Misson, demeurant à Flawinne.  
 3° Etienne-Laurent-Mathieu Loche, à titre de Mde. son épouse demeurant à Yvelot;  
 4° Ferdinand-Emmanuel-Joseph Clavareau, aussi à titre de Mde. son épouse, demeurant à Dinant;  
 Et 5° Jean-Philippe Dediest, demeurant à Avin, cessionnaire des droits et actions de M. Jean Joseph-Marie-Xavier Donckier, également à titre de Madame son épouse, demeurant à Huy;

Feront vendre publiquement, au plus offrant, en une seule séance, la superbe terre ci-devant seigneuriale de *Wasseiga*, avec tous droits et prérogatives qui pourraient y être attachés, composée d'un château couvert en ardoises, jardins et allées magnifiques, remises, écuries, cour, bois, bosquets, étangs remplis de poissons de différentes espèces, réservoirs, ferme contigue audit château, composée de beaux bâtimens, écurie, étables, bergeries, toits à porcs grange, le tout aussi couvert en ardoises, prairies, enclos et terres labourables, située dans l'un des plus fertiles et des plus agréables endroits de la province de Liège.

L'ensemble de cette belle propriété, très heureuse en gibiers, contenant environ cent vingt-deux bonniers cinq perches 75 aunes, qui se trouve à quatre lieues de Namur, à proximité de la grande route qui conduit de ce dernier endroit à Louvain, est dans les jardins traversée par la Meuhaigne, rivière fort abondante en brochets, carpes, anguilles, perches, écrevisses et autres poissons divers.

Cette vente se fera ledit jour, à onze heures du matin, en l'étude de Mtre. *Gislain*, notaire royal, demeurant à Namur, place d'Armes, n. 624, aux conditions lors à prélire, que l'on pourra voir entretemps chez ledit Mtre. *Gislain*.

(381) Extrait d'exploit.

Par exploit de l'huissier Nicolas-Joseph *Bartholomé*, en date du dix neuf juin mil huit cent vingt sept, enregistré à Liège le lendemain, à la requête de monsieur Jean-Etienne *Marcellin*, négociant, demeurant à Lyon, royaume de France, liquidateur de la maison de commerce qui a existé aux forges d'*Eichelhütte* et de *Mahlberg*, sous la raison sociale de *Marcellin* et compagnie; pour lequel domicile est élu à l'effet des présentes, chez Me J. F. *Cloës* avoué, demeurant à Liège, rue Féronstrée, n. 703. Il a été donné assignation à monsieur Maximilien *Domalius*, ci-devant maître des forges, au Thal-Ehrenbreistein, ayant demeuré à Liège, rue du Verd-Bois, et dont le domicile et la résidence actuels sont inconnus au requérant; la présente assignation lui a été signifiée, 1° au greffe du tribunal de commerce établi et séant à Liège; 2° par affiche à la porte de l'auditoire dudit tribunal; 3° en la personne de M. le procureur du Roi, près le tribunal de première instance séant à Liège; 4° et par le présent extrait. A comparoître le vendredi vingt juillet prochain, aux dix heures du matin, à l'audience du tribunal de commerce établi et séant à Liège, pour, par suite de l'arrêt de la cour supérieure de Liège, qui a statué sur la compétence du jugement de ce tribunal; s'y voir condamner solidairement (avec ses co-débiteurs) par toutes voyes de droit, même par celle de la contrainte par corps, et nonobstant appel ou opposition, 1° à rembourser au demandeur la somme de cent mille francs, sans préjudice des intérêts échus et à échoir depuis le quatorze janvier mil huit cent onze, jusqu'au paiement; 2° à payer la somme de vingt cinq mille francs, pour le défaut d'avoir livré à l'époque convenue les quantités de minerais stipulés au contrat ci-dessous rappelé; les dites deux sommes faisant en monnaie du royaume cinquante neuf mille soixante deux florins, cinquante cents, s'y voir en outre condamner aux dépens.

Conclusions fondées, quant à la compétence sur le jugement rendu entre parties par le dit tribunal de commerce, le trois juin mil huit cent vingt cinq, confirmé par arrêt de la cour supérieure de Liège, le quinze mars mil huit cent vingt sept, les dits jugement et arrêt dûment enregistrés et signifiés; au fond sur les pièces et moyens dont précédemment il a été fait usage devant le tribunal de commerce. Sur la loi du quinze germinal an VI, et autres moyens de faire valoir à ce que ledit assigné n'en ignore, je lui laisse de la manière sus-indiquée, le présent extrait d'exploit, dont le cout est de quatre florins 51 cents.

Signé N. J. *Bartholomé*, huissier audiencier.

( ) Vente volontaire de Rentes et Immeubles pour sortir de l'indivision.

On fait savoir que le 16 juillet 1827, à deux heures de relevée, il sera procédé par devant M<sup>e</sup> *Bertrand*, notaire à Liège, en son étude, sise place St. Pierre, n° 871 à la vente aux enchères publiques des rentes annuelles et perpétuelles et biens immeubles ci-après détaillés provenant de la succession de M. Dieudonné François Malherbe, vivant fabricant et M<sup>d</sup> d'armes à Liège, Quai d'Avroy.

- 1er. Lot. Une rente de 35 florins 25 cents, due par la ville de Liège.
- 2e. Une autre de six daelers, pour laquelle on paye 4 florins 31 cents, due par Gilles Joseph Ligny, maître d'usines à Neassonvaux.
- 3e. Une de 4 florins 31 cents, due par Dieudonné Hansez, propriétaire, demeurant sur les Cheraux, commune d'Olne.
- 4e. Une de 4 florins 81 cents, due par Anne Catherine Haloux, veuve de Jean Joseph Delahaut, fermière à Fanson-commune de Xhoris.
- 5e. Une de 9 florins 19 cents, due par M. Robert, avoué à la cour supérieure de justice de Liège.
- 6e. Une de 3 florins 44 1/2 cents, due par Jean Joseph Gaucet, propriétaire au faubourg St. Laurent à Liège.
- 7e. Une de 49 florins 78 cents, due par Anne Marie Gilman, veuve de Jacques André Habert, et consors, propriétaires à Esneux.
- 8e. Une de 98 florins 71 cents, due par la dite dame Gilman, veuve Hubert et autres.
- 9e. Une de 168 florins 31 1/2 cents, due par François Joseph et Mathieu Joseph Renonnet frères, propriétaires, domiciliés en Vaux, commune d'Olne.
- 10e. Une de 49 florins 78 cents, due par Louis Joseph Thomas, propriétaire, demeurant à Souverain Prez, commune d'Esneux.
- 11e. Une de 12 florins 62 1/2 cents, due par le même.
- 12e. Une de 42 florins 33 cents, due par Godfroid Larouelle, propriétaire, demeurant à la Combe, commune d'Esneux.
- 13e. Une de 59 florins 84 cents, due par Lambert Groulars, fabricant de serges, demeurant rue Puits en Sock, à Liège.
- 14e. Une de 14 florins 75 cents, due par Marie Hélène Josephine Mawet et consors, propriétaires à Fraipont.
- 15e. Une de 25 fats de foin, due par Bernard Fabry, et consors, propriétaires à Esneux.
- 16e. Une de 193 litrons 78 dès d'épeautre, due par ledit Sieur Jean Joseph Gaucet, propriétaire, faubourg St. Laurent à Liège.
- 17e. Une de 1371 litrons 43 dès d'épeautre, due par Dieudonné Lambert et consors, demeurant faubourg St. Laurent, à Liège.
- 18e. Une de 1609 litrons 95 dès d'épeautre, due par Henri Boulanger et son épouse, domiciliés à St. Gilles.
- 19e. Une de 1192 litrons 55 dès d'épeautre, due par Théodore Motard, commis greffier à la cour supérieure de justice séant à Liège.
- 20e. Une de 2623 litrons 62 dès d'épeautre, due par Martin Delbrouck, propriétaire à Rocour.
- 21e. Une de 1609 litrons 95 dès d'épeautre, due par Marie Catherine Thonon, veuve Henri Joseph Waseigo, propriétaire, demeurant à St Gilles.

Suivent les immeubles :

- 1er. Lot. Une superbe maison de campagne, jouissant d'un air salubre et d'une vue magnifique, bâtie à la moderne, avec jardin, bosquet, prairie, cotillages, de la contenance d'environ vingt sept bonniers métriques, et 5 maisons de cultivateurs, le tout situé à St. Gilles, près Liège, d'un revenu annuel de 1890 florins des Pays-Bas, non compris dans ce revenu, celui de la maison de maître, du jardin, du bosquet et la redevance annuelle de vingt charretées de chauffage, pour droit de terrage, exactement payé par les houillères de Champay et de La Haye, cette propriété n'est grevée que d'un capital de 3920 fl. des P.-B., constitué en rentes à 3 1/3 pour cent.
  - 2e. Un établissement à usines à canons, avec forges et martinet, ayant un des meilleurs coups d'eau de la rivière de Vredre, jardins, prairies, bois, maisons de maîtres-ouvriers, de la contenance d'environ trois bonniers métriques, d'un revenu annuel de 1457 florins des P.-B., le tout situé au Trooz, commune de Forêt, à proximité de Chaudfontaine.
  - Cet établissement est grévé de deux capitaux, ensemble de 7463 florins 04 c. P.-B., constitués en rentes partie à 3 1/2 et partie à 4 p. c. et d'une rente de 477 litrons 2 dès.
  - 3e. Une belle maison, cotée 560, située à Liège, sur Avroy, occupée par M. Guioth, ingénieur du Waterstaat, grévé d'un capital de 2800 florins Pays-Bas, constituée en rente à 3 pour cent.
  - 4e. Une belle maison, avec brasserie, ensignée de la Barbe d'Or, contigue à la précédente, n. 561, occupée par M. Philippe Elias, marchand brasseur.
  - 5e. Une autre grande maison, en Tanneurue, à Liège, n. 15, occupée par M. Joseph Crahai, moyennant un loyer annuel de 189 fl. des P.-B.
  - 6e. Et finalement un bien, situé au Froidhez, commune d'Olne, consistant en une maison d'habitation, jardin, terres et prairie, de la contenance d'environ 327 perches, détenu par Nicolas Kaïsson, moyennant un loyer annuel de 168 florins des Pays-Bas.
- S'adresser à Me. *Bertrand*, notaire, chez qui sont déposés les titres de créances, inscriptions, titres de propriété et le cahier des charges.